

### LES LANGUES VIVANTES : POURSUITE DE LA RÉNOVATION

Initié à la rentrée 2005, le plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères se poursuit en 2006-2007 : nouvelles modalités d'organisation des élèves, groupes allégés en terminale, nouveaux programmes en collège. Il s'agit d'améliorer le niveau de compétences des élèves en langues, notamment à l'oral, de façon à favoriser l'égalité des chances, la poursuite d'études, la mobilité européenne et internationale ainsi que l'insertion professionnelle. Ce plan répond également à l'objectif européen de maîtriser deux langues en plus de la langue maternelle.

#### Un nouveau cadre d'apprentissage et d'évaluation

Afin d'améliorer les performances des élèves en langues, la France a choisi d'utiliser le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) conçu par le Conseil de l'Europe. Ce cadre européen commun détermine des niveaux de maîtrise en fonction de l'âge des élèves. A chaque niveau correspond un descriptif des capacités à acquérir dans chacune des cinq activités de communication langagière : compréhension de l'oral, expression orale en continu, expression orale dialoguée, compréhension de l'écrit et expression écrite.

##### Les niveaux de compétences attendus selon le cadre européen

###### L'utilisateur élémentaire : A1 et A2

- Le niveau A1 (première découverte de la langue) doit être atteint à la fin de l'école élémentaire.
- Le niveau A2 (compréhension de phrases isolées et d'expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines familiers) est la référence pour le socle commun et constitue le niveau minimal que tout élève scolarisé doit avoir atteint dans au moins une langue étrangère à la fin de la scolarité obligatoire.

###### L'utilisateur indépendant : B1 et B2

- Le niveau B1 (capacité de comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé) correspond à l'objectif visé pour un élève en seconde.
- Le niveau B2 (compréhension du contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe ou une discussion technique) doit être atteint à la fin des études secondaires.

###### L'utilisateur expérimenté : C1 et C2

- Les niveaux C se situent au-delà du champ scolaire, sauf C1 pour les langues de spécialité au baccalauréat. À ce stade, un élève s'exprime couramment sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée.

Désormais largement partagée par les milieux éducatifs et de formation de la plupart des pays de l'Union européenne, cette échelle commune est un gage de mobilité pour les élèves. Un projet de délivrance de certifications est en cours d'élaboration afin de permettre aux élèves qui les obtiendraient de voir reconnaître leur compétence en langue.

### De nouveaux modes d'apprentissage

#### Des groupes de compétence

Les élèves peuvent être répartis en groupes de compétence en langue, indépendamment des classes ou divisions, au collège comme au lycée ; de plus en plus d'établissements du second degré adoptent ce nouveau mode d'organisation. L'apprentissage est centré, pendant une période donnée, sur une activité langagière dominante. Ce travail peut être conduit dans des groupes constitués d'élèves ayant les mêmes besoins et issus de classes différentes. L'échelle de référence du CECRL (A1, A2, B1...) aide le professeur à identifier ces besoins et à y répondre individuellement.

#### Des rythmes modulables

Des périodes intensives d'enseignement sur une courte ou une moyenne durée peuvent être mises en place afin de diversifier les modes d'apprentissage et de faire progresser plus vite les élèves à un moment donné de leur parcours.

#### Des effectifs allégés en terminale

Afin de favoriser la communication orale, il est prévu qu'en terminale générale, technologique, professionnelle, chaque groupe de langue n'excède pas vingt élèves.

### Des nouveaux programmes

Les nouveaux programmes de langues étrangères au collège, conçus selon le cadre européen commun sont divisés en deux paliers :

- Le palier 1 (publié le 25 août 2005) entrera en application à la rentrée 2006. Il vise l'atteinte du niveau A2 du CECRL. Il couvre deux années d'apprentissage et correspond aux classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> pour la langue commencée à l'école et aux classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> pour la langue commencée au collège.
- Le palier 2 sera publié en 2007 et entrera en application à la rentrée 2008. Il visera le niveau B1 du CECRL et correspondra aux classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> pour la première langue.

Les nouveaux programmes de langues pour la voie professionnelle sont en cours d'élaboration.

### Une certification en langue gratuite et reconnue

Une certification en langue étrangère prenant appui sur le CECRL sera progressivement mise en place. Elle sera proposée à des élèves volontaires et répondant à certains critères. Une expérimentation a déjà eu lieu en allemand aux niveaux A2 et B1 en 2006 et sera progressivement étendue à d'autres langues.

### Un plus grand nombre d'enseignants formés

Les candidats au concours de recrutement des professeurs des écoles ont obligatoirement passé, pour la première fois en 2006, une épreuve orale de langue vivante.

Des mentions complémentaires en langues vivantes, français ou maths ont été offertes, selon les cas, aux candidats aux CAPES externes de la session 2006 en lettres modernes, langues vivantes, physique-chimie, SVT, histoire et géographie, et éducation physique et sportive

En 2007, de nouvelles mentions complémentaires seront possibles en arts plastiques, documentation, SVT et physique-chimie et de nouveaux concours seront concernés : CAPES externes de maths, philosophie, CAPET de technologie, sections professionnelles des CAPET et CAPLP.

### Un élargissement de l'offre

#### **Consolidation de l'enseignement de l'allemand**

Engagée en 2004, la relance de l'apprentissage de l'allemand, fruit d'une volonté politique de part et d'autre du Rhin, produit des résultats encourageants : à l'école élémentaire, plus de 14 % en deux ans des effectifs d'élèves apprennent l'allemand ; au collège, on constate une augmentation de 9 % des élèves qui ont choisi l'allemand en classe de 6<sup>e</sup> dans le cadre du dispositif « classes bilingues en sixième » ; on constate également une augmentation de 7 % du nombre de sections européennes en allemand.

En 2006, la campagne d'information en direction des parents des élèves de l'école élémentaire et du collège se poursuit, soutenue par la brochure « L'allemand, passeport pour l'Europe », outil de promotion des avantages liés à l'apprentissage de cette langue.

#### **Valorisation de l'enseignement du chinois**

Aujourd'hui, près de 12 700 élèves apprennent le chinois. Face aux enjeux que représente cette langue, il est proposé d'en promouvoir l'enseignement dans les réseaux d'éducation prioritaire et d'en faire un outil de promotion sociale et de désenclavement. Par ailleurs, le chinois fait son entrée parmi les épreuves de la session en 2007 du concours général des lycées (arrêté du 19 juin 2006).